DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
CANTON DE BARENTIN
COMMUNE D'EPINAY SUR DUCLAIR
230, Rue de la Mairie
76480

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
en date du 28 octobre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Epinay sur Duclair en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine THIBAUDEAU, Maire.

Présents : Mesdames C. THIBAUDEAU – E. TESSON – A. FROMENTIN – L. ROSAY – L. CHOUBRAC – S. LE BECHEC
Messieurs G. AMOURET – R. LE GOADEC – J. GEORGELIN C. CAZIER – G. GOUESMEL – S. LEMAIRE – Ph. PONTY

Excusés : Messieurs E. DECONIHOUT (procuration à Madame C. THIBAUDEAU) – V. LEMOINE

Secrétaire : Madame L. CHOUBRAC

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal ;
- Validation des offres retenues lors de la commission « travaux » pour la restauration générale de l'église ;
- Approbation des devis de la société Prévost Multi-services pour divers travaux ;
- Renouvellement de la convention « médecine préventive » pour le personnel communal ;
- Réévaluation du RIFSEEP pour le personnel communal ;
- Signature de la convention avec la Ville du Trait pour le musée numérique « micro-folie » ;
- Signature de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation Trente Millions d'Amis ;
- Convention pour le déneigement des voies communales ;
- Questions diverses.

La séance est ouverte à vingt heures trente par Madame le Maire.

En ce qui concerne le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal, Madame A. FROMENTIN, Conseillère municipale, demande si le courrier a été envoyé au propriétaire dont les arbres gênent la circulation des engins agricoles dans le bourg.
Madame le Maire répond par la négative.

Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

Validation des offres retenues lors de la commission « travaux » pour la restauration générale de l'église

Madame le Maire informe que la commune a lancé une consultation de marché dans le cadre de la restauration de l'église avec quatre tranches fonctionnelles distinctes.

L'analyse des offres a été confiée au Cabinet de maîtrise d'œuvre Richard Duplat, en coordination avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage Urbiconseil.

Pour rappel, six lots étaient prévus pour un global estimé de 704 000 € HT.

Lot 1 : « Installation de chantier, maçonnerie, pierre de taille », estimé à **471 500 € HT ;**

Lot 2 : « Charpente, menuiserie, serrurerie », estimé à **93 200 € HT** ;

Lot 3 : « Couverture » estimé à **98 000 € HT** ;

Lot 4 : « Vitraux » estimé à **6 500 € HT** ;

Lot 5 : « Peinture » estimé à **19 800 € HT** ;

Lot 6 : « Electricité » estimé à **15 000 € HT**.

La commission travaux s'est réunie le vendredi 21 octobre et propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Entreprise TERH pour un montant de **472 514.50 € HT** ;

Lot 2 : Groupement Lanfry, Bénard, Boutel pour un montant de **104 870.52 € HT ;**

Lot 3 : Groupement Lanfry, Biard Roy pour un montant de **99 996.75 € HT** ;

Lot 4 : Entreprise Vitraux d'Art Forfait pour un montant de **16 236.24 € HT** ;

Lot 5 : Entreprise Sogeris pour un montant de **13 159 € HT** ;

Lot 6 : Entreprise BMR Energie pour un montant de **16 470 € HT**.

Soit un montant global de travaux de 723 247.01 € HT (867 896.41 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal déclare l'appel d'offres fructueux et attribue les lots comme énoncés ci-dessus.

Approbation des devis de la société Prévost Multi-services pour divers travaux

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, un ensemble de devis proposés par la société Prévost Multi-services, à savoir :

- La taille des arbres sur le chemin piétons devant la salle : 1 700 € HT ;

- La reprise du chemin entre les Hayes et la Queue du Chien : 1 490 € HT ;
- La pose et la dépose des illuminations de Noël : 700 € HT ;
- La taille de la végétation bordant le calvaire à l'entrée de la Route du Trait : 500 € HT ;
- Le remplacement de la terre des plates-bandes de la Place des Anciens Combattants : 350 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces devis à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Ph. PONTY, Conseiller municipal qui s'abstient concernant le devis pour le remplacement de la terre des plates-bandes de la Place des Anciens Combattants.

Renouvellement de la convention « médecine préventive » pour le personnel communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au-delà de ses missions obligatoires, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime met à disposition des collectivités, des missions optionnelles en tant que partenaire « ressources humaines » et notamment le suivi médical des agents.

Le Centre de Gestion offre ainsi une assistance et une expertise permettant à la collectivité de répondre, dans un cadre juridique sécurisé, à ses obligations d'employeur.

La convention « médecine préventive » signée quatre ans auparavant sera à son terme au 31 décembre prochain.
Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention, ce qu'accepte le Conseil Municipal à l'unanimité.

Réévaluation du RIFSEEP pour le personnel communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RIFSEEP est un régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Il a été mis en place l'an dernier pour les agents communaux.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- L'**IFSE** (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise)
  Elle tient compte du niveau de responsabilité de l'agent, doit être versée mensuellement et doit être révisée au maximum tous les quatre ans ;
- Le **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel) qui tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et doit être révisé tous les ans.
  Son versement s'effectue en décembre.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées aux agents.
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le RIFSEEP pour l'ensemble du personnel.

Après délibération, le Conseil Municipal répond favorablement à la réévaluation du RIFSEEP à l'exception de Monsieur S. LEMAIRE qui s'abstient concernant le CIA pour un agent.

Signature de la convention avec la Ville du Trait pour le musée numérique « micro-folie »

Le musée numérique « micro-folie » du Trait a ouvert en novembre 2021.

La ville du Trait propose aujourd'hui aux communes voisines de signer une convention permettant aux écoles et accueils de loisirs de bénéficier gratuitement du musée numérique.

La formule découverte scolaire se compose de deux séances :

- La première séance s'articule autour d'une conférence qui présente le thème ;
- La deuxième séance illustre le thème par des activités ludiques.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention proposée, à l'exception de Madame L. ROSAY qui s'abstient.

Signature de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le contenu de la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaires par le contrôle de leur reproduction.

La mairie et la fondation 30 Millions d'Amis participent chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des implants de puce, réalisés durant la période de validité de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à passer avec la Fondation 30 Millions d'Amis, à l'exception de Monsieur C. CAZIER qui s'abstient.

Convention pour le déneigement des voies communales

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la collectivité a la possibilité de passer une convention avec un exploitant agricole de la commune afin de procéder au déneigement des voies communales.

Madame le Maire a sollicité la Chambre d'agriculture afin de connaitre les tarifs applicables.
Cette dernière a communiqué les tarifs 2020-2021 ; Les nouveaux tarifs devraient paraître d'ici peu.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur B. DECONIHOUT accepte de prendre en charge le déneigement des voies communales.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir la convention de partenariat avec Monsieur B. DECONIHOUT dès que les nouveaux tarifs seront publiés.

Questions diverses

La signature de la convention pour la collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine aura lieu le mercredi 9 novembre 2022 à 15 h au sein de l'église.
Les administrés seront conviés par boîtage à participer à cette opération.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant envoyé par Convivio, le prestataire pour la restauration scolaire.
Celui-ci prévoit une augmentation des tarifs de 12.74 % au 1er novembre, portant le prix d'un repas facturé à la commune à 3.28 €.
Cette augmentation représente une somme de 2 200 € à la charge de la commune pour une année scolaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des habitants de la commune réservent parfois la salle communale à leur nom pour des personnes n'habitant pas le village, ceci afin de leur faire bénéficier du tarif communal préférentiel.
La commission « fêtes et cérémonies » est chargée de contacter les communes voisines afin de se renseigner sur leur mode de fonctionnement.
Des mesures seront prises ultérieurement pour faire cesser ces pratiques.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la distribution des cartes cadeau aux aînés du village aura lieu le samedi 17 décembre de 9 h à 11 h 30 à la salle communale (sous réserve de la situation sanitaire).
La cérémonie des vœux se déroulera quant à elle, le dimanche 8 janvier 2023 à 11 h en fonction de la situation sanitaire.

Madame le Maire souhaite faire un bilan du fonctionnement du Conseil Municipal et donne la parole à tous les Conseillers municipaux.
L'accent est mis sur la communication et la nécessité de réunir plus régulièrement les commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.